

ma Vallée

www.service-dechets-ccvk.fr

★ Déchets CCVK



Chaque geste compte !

Vous déménagez ? Déclarez-le aussi au Service Déchets !



Comme pour les factures d'eau ou d'électricité, tout changement d'adresse doit être signalé pour interrompre la facturation de la redevance Ordures Ménagères. Pour cela, il est nécessaire de s'adresser directement au Service Déchets. La facturation de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères n'est interrompue qu'après la présentation d'un justificatif de changement de domicile et la restitution du badge d'accès en déchèterie, de la poubelle et, le cas échéant, de la clé de la poubelle.

►► **Service Déchets**
Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg
Tél. : 03 89 78 21 55
ou service.dechets@cc-kaysersberg.fr

Actualités du Service Déchets, horaires, tarifs, conseils pratiques ...

Toutes les informations dont vous
avez besoin sont disponibles sur :
www.service-dechets-ccvk.fr

ZOOM

Les lingettes, si je ne peux pas m'en passer, je les jette dans ma poubelle !

Démaquillantes, dépoussiérantes, hygiéniques ou bébé, les lingettes sont rentrées dans le quotidien de près d'un foyer sur deux. Or, en plus d'être coûteuses à l'achat, les lingettes sont un fléau pour les réseaux d'assainissement et l'environnement en général !



En effet, lorsqu'elles sont jetées dans les toilettes, les lingettes s'agglomèrent et bouchent les canalisations et les stations d'épuration. En augmentant le nombre d'interventions de nettoyage et de réparation des installations d'assainissement, les lingettes augmentent la facture d'eau payée par tous les usagers.

Ces lingettes « biodégradables »... qui ne se dégradent pas !

Certaines lingettes affichent les mentions biodégradables ou jetables dans les toilettes. Ces allégations relèvent du marketing et sont totalement fausses car les lingettes n'ont pas le temps de se décomposer entre les toilettes et la station d'épuration ! Utilisées régulièrement, elles peuvent aussi boucher les canalisations intérieures et provoquer un débordement des eaux usées dans le logement.

►► **À retenir donc : Les lingettes, si je ne peux pas m'en passer, je les jette dans ma poubelle !**

Comprendre ma facture du Service Déchets



La facture du Service Déchets de janvier 2019 concerne la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets du 2^{ème} semestre 2018, de juillet à décembre 2018.

Les nouvelles modalités de facturation entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019 (forfait de consommation minimum et collecte en poubelles collectives dans les immeubles) apparaîtront sur la facture du 1^{er} semestre 2019 qui sera envoyée en juillet 2019.



Où retirer des sacs prépayés ?

Depuis le 1^{er} janvier, les usagers qui n'ont pas cherché les sacs prépayés inclus dans la part fixe annuelle 2019 lors des permanences organisées en novembre et décembre peuvent les retirer, au choix, dans leur mairie ou au Service Déchets à Kaysersberg.

Des sacs supplémentaires peuvent également être retirés au Service Déchets (en rouleau de 10 sacs ou à l'unité) ou en mairie (en rouleau de 10 sacs uniquement).

La présentation de la carte ou du nouveau badge d'accès en déchèterie est indispensable pour retirer des sacs prépayés.



RAPPEL

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte en sacs prépayés est supprimée dans les immeubles et remplacée par une collecte en poubelles individuelles ou collectives.

De nouveaux badges d'accès en déchèterie

Le dispositif de contrôle d'accès aux déchèteries de la vallée de Kaysersberg va évoluer en 2019. Les actuelles cartes à code barre seront remplacées par des badges à puces RFID, plus fiables.

Ces nouveaux badges peuvent être retirés au Service Déchets à Kaysersberg lors des permanences suivantes (sur présentation de l'ancienne carte de déchèterie ou d'une pièce d'identité) :

Du 6 mars au 12 avril	Les mercredis	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45
	Les vendredis	
	Le samedi 16 mars	de 8h30 à 12h30
	Le samedi 30 mars	
	Le samedi 6 avril	



Ces nouveaux badges seront nécessaires pour accéder aux déchèteries de Kaysersberg, Orbey et Sigolsheim à partir de début mai.

Ils devront également être présentés pour retirer des sacs prépayés auprès du Service Déchets ou dans votre mairie. En cas de perte, le remplacement d'un badge sera facturé 5€.

Horaires de ramassage des poubelles



Les horaires et les circuits de ramassage des poubelles peuvent changer d'une semaine à l'autre pour permettre des opérations de maintenance des camions ou, en hiver, pour attendre le déneigement ou le dégivrage des routes.

Il est donc obligatoire de sortir sa poubelle la veille du jour de ramassage et de la laisser dehors jusqu'au passage du camion.

► Les informations relatives aux retards ou reports de collecte sont publiées dans la rubrique « Actualités » du site internet www.service-dechets-ccvk.fr

Les travaux de la déchèterie de Kaysersberg sont reportés

Les travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la déchèterie de Kaysersberg annoncés dans le bulletin de juillet 2018 sont reportés. La déchèterie reste donc ouverte aux horaires habituels durant tout le 1^{er} semestre 2019.

Guide du tri des déchets

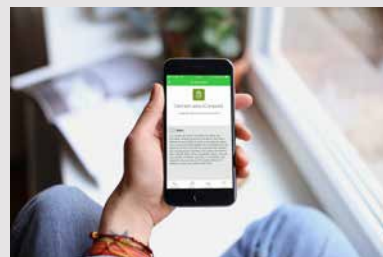
Vous avez un doute sur la destination d'un déchet ? Le Service Déchets vous propose plusieurs outils pour vous aider à trier au quotidien :

L'Abécédaire du tri dans la vallée de Kaysersberg



Point Tri, déchèterie, compost, point de vente... l'abécédaire du tri du Service Déchets de la CCVK vous indique où déposer vos déchets.

Le site web et l'application Guide du tri CITEO



L'éco-organisme CITEO en charge du recyclage des emballages propose un site internet et une application mobile qui rassemblent les consignes de tri géolocalisées pour plus de 5 000 produits et objets.

- Site internet : www.consignesdetri.fr
- Application Guide du tri CITEO disponible sur App Store, Google Play et Windows Phone